



**CULTURE &  
ECONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE**

Une nouvelle économie  
**culturelle !**

*Si vous exercez une activité dans les domaines de la Création Artistique,  
du Spectacle, de la Communication, de la Production Audiovisuelle,  
de la Communication et du Multimédia...  
ce qui vous attend, ce que vous devez connaître !*

**Eric Hainaut**, Expert-Comptable

---

## Avant propos

---

*Parler de transition économique serait trop banal, tant notre économie est en train de muter vers une organisation «ultra novatrice»*

*Ras le bol de la spéculation boursière, nouvelle révolution logique de notre société... Elan de générosité entre les Hommes à l'aube de la crainte des disparitions plus nombreuses d'espèces animales et végétales, de guerres d'un nouveau genre, de pandémies de plus en plus incurables...*

*Voyons le bon côté des choses, ces dernières années ont vu éclore tout un tas de services dits de l'Economie Sociale et Solidaire... Et ce n'est que le début !*

*Pour ce qui nous importe ici, cette nouvelle Economie touche de façon profonde les entreprises culturelles tant par leur gestion que par les activités qu'elles peuvent être désormais en droit de réaliser.*

*Dans ce Livre Blanc nous essayerons de répondre à toutes ces questions que nous nous posons sur la «Culture & Economie Sociale et Solidaire... Vers une nouvelle économie culturelle»*

*Je vous en souhaite bonne lecture...et comme nous sommes dans le solidaire et le participatif, si vous détectez une erreur, une absence, une nouveauté, n'hésitez pas à m'en faire part, je porterais les modifications dans les futures versions de ce Livre Blanc.*

Eric HAINAUT  
Expert-Comptable  
[www.comcom.fr](http://www.comcom.fr)



---

## Dans ce Livre Blanc nous aborderons les thèmes suivants :

---

I. C'est quoi l'Economie Sociale et Solidaire ?	4
II. Existe-t-il des lois spécifiques à l'ESS ?	5
III. Culture & ESS, comment ça marche ?	6
IV. Culture & ESS en chiffres !	7
V. Les acteurs majeurs Culture & ESS	8
VI. Les organisations en mode ESS au service de la culture : Les GE, les CAE, les bureaux de production, les Scop, les Scic et les clusters, les pôles de compétitivité, les PTCE	9

---



---

## I. C'est quoi l'Economie Sociale et Solidaire ?

---

C'est une nouvelle économie ou mode de gestion qui cherche à concilier activité économique et utilité sociale.

L'ESS est basée sur un mode de gestion démocratique et participative.

### On constate ainsi :

- Un encadrement de l'utilisation des bénéfices,
- Un réinvestissement des résultats dans le développement et la pérennité de la structure,
- Une limitation dans les écarts de salaires.

L'Economie Sociale et Solidaire est née à la fin du 19e siècle.

Sur le secteur de la Culture, elle est plutôt apparue dans les années 70 et prend son essor depuis quelques années.



---

## II. Existe-t-il des lois spécifiques à l'Economie Sociale et Solidaire ?

---

1901, 1947, 1985... différentes lois s'appliquaient mais de façon désordonnée jusqu'à la mise en place de la loi relative à la reconnaissance et au développement de l'ESS.

**Cette loi date de l'été 2014 et les principales nouveautés sont :**

- Des modifications au statut et au fonctionnement des Scop,
- La création du régime des CAE,
- L'assouplissement des statuts des SCIC,
- La création de nouveaux dispositifs de financement pour toutes les structures de l'ESS.

Pour en savoir plus sur la loi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>



---

### III. Culture & ESS, comment ça marche ?

---

En fait, mettre la culture au service de l'ESS ou mettre l'ESS au service de la culture sont deux choses bien différentes :

- Mettre la Culture au service de l'ESS n'est pas une nouveauté. Il s'agit par exemple de faire des ateliers d'écriture dans les prisons, mettre en place des cours de théâtre pour des autistes, accompagner des travailleurs, en difficulté sociale, au tournage de films vidéo...

- Mettre l'ESS au service de la culture est la problématique actuelle : baisse des subventions et précarité de l'emploi ont entraîné la révision du modèle de gestion et ont favorisé la création de structures où l'accompagnement de l'entrepreneur culturel est favorisé par l'ESS...



---

## IIV. Culture & ESS en chiffres

---

Nous allons parler de chiffres qui font rêver tant par leur importance que par le dynamisme économique qu'ils sous entendent.

### Les chiffres de l'ESS :

- Les industries culturelles représentent en France 25 000 entreprises et 30 000 associations (employeuses).
- Les associations culturelles en France emploient 92 000 personnes et «occupent» 430 000 bénévoles.
- L'ESS emploie 2,3 millions de salariés,
- L'ESS représente 10 à 15% de l'emploi salarié selon les régions,
- L'ESS permettra la création de 440 000 emplois nouveaux en 10 ans et le renouvellement de 660 000 emplois d'ici 2020.

### Les chiffres des Groupements d'Employeur :

- Il y a plus de 5 100 Groupements d'Employeurs en France qui emploient plus de 35 500 salariés.
- Les GE en France généreraient plus de 650 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### Les chiffres des CAE :

- Les CAE en France ce sont plus de 6 500 entrepreneurs salariés et 1 500 personnes en accompagnement.
- Les CAE représentent plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### Les chiffres des Scop :

- Il y a plus de 2 855 scop qui emploient plus de 51 500 salariés.
- La taille moyenne d'une scop est de 19 salariés et 80% des salariés des scop en sont associés.



## V. Les acteurs majeurs Culture & ESS

Portail du développement de  
l'économie sociale et solidaire

[www.avise.org](http://www.avise.org)



Union Fédérale d'Intervention des  
Structures Culturelles

[www.ufisc.org/](http://www.ufisc.org/)



Opale Asso

[www.opale.asso.fr/](http://www.opale.asso.fr/)



Site ressources de l'économie  
sociale et solidaire

[www.socioeco.org/](http://www.socioeco.org/)



Les Sociétés coopératives et  
participatives

[www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)



Fédération Nationale des  
Groupements d'employeurs Culture

[federonslesgeculture.com/](http://federonslesgeculture.com/)



Coopérer pour entreprendre

[www.cooperer.coop/](http://www.cooperer.coop/)





## VI. Les structures en mode ESS au service de la culture

Au début il existe une association. Mais celle-ci prend une autre forme qui lui permet de respecter les règles imposées par la loi.

### Les Groupements d'Employeurs

**Définition :**

- Un Groupement d'Employeurs est un groupement d'entreprises qui décident de s'associer pour embaucher le personnel qu'elles ne peuvent pas embaucher à temps plein ou toute l'année.
- Le métier du GE est de gérer pour le compte des entreprises les ressources humaines partagées. Il se charge du recrutement, il est juridiquement l'employeur et met les salariés à disposition des entreprises partenaires.

Les GE ont été officialisés en France en 1985 par une loi qui stipule notamment la forme qu'ils peuvent adopter :

- Association régie par la loi de 1901,
- Société coopérative au sens des lois de 1947 et 1983.

Les activités du GE y compris les activités de conseils, ne peuvent être exercées qu'au seul profit des membres du GE et sans but lucratif.

- Les entreprises utilisatrices restent responsables vis à vis des salariés en tant que donneur d'ordre. Les frais de gestion du GE sont à la charge des adhérents qui en seront refacturés.
- Les adhérents sont solidairement responsables des dettes du GE à l'égard de ses salariés et des cotisations obligatoires des organismes créanciers.

**Exemple d'application à la culture :**

- GE CREE
- Mezzanine Admin

### Les CAE et le statut d'entrepreneurs salariés

**Définition :**

- Une Coopérative d'Activité et d'Emploi est une structure permettant la création et le développement d'activités économiques par des entrepreneurs personnes physiques.
- Il s'agit de proposer une alternative à la création d'entreprise en permettant à toute personne de bénéficier de droits sociaux, d'accompagnement et de mutualisation des ressources.

Le passage d'un entrepreneur en CAE se décompose en 3 étapes :

- Tester l'activité dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE),
- Devenir salarié de la coopérative sous le statut d'entrepreneur salarié (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé selon la nouvelle loi de 2015),
- Participer au fonctionnement de la coopérative en devenant associé (Sociétariat).

La forme de la CAE est soit : une SCOP, une SCIC, une SCOPARL.

Le fonctionnement en CAE :

- Lorsqu'on intègre une CAE, l'entrepreneur bénéficie d'un accompagnement visant à lancer son activité commerciale et économique sous sa propre marque (accompagnement gratuit grâce aux aides perçues par la CAE),
- Cela permet à l'entrepreneur de ne pas perdre ses droits sociaux et d'adapter ses revenus et ses charges en fonction de son activité.
- La CAE lui fait alors signer un contrat (CDI à temps variable) et il commence à se salarier au sein de la CAE, en fonction de son chiffre d'affaires, grâce à la signature d'une convention d'accompagnement (3 mois renouvelable 1 fois) ou d'un contrat CAPE (1 an renouvelable 2 fois),
- Lorsque l'activité est «viable» l'entrepreneur salarié peut devenir associé de la CAE ou la quitter.
- La mutualisation des frais de fonctionnement administratif de la CAE est assurée par un prélèvement d'une participation (entre 7 et 20% du chiffre d'affaires ou de la marge brute).



#### Exemples d'application à la culture :

- CAE CLARA
- CAE CLARA BIS (Audiovisuel)
- OZ
- ARTE FACTS
- ARTENREEL
- APPUY CULTURE

### Les bureaux de production

#### Définition :

- Un bureau de production est une organisation qui a pour objet de fournir des prestations d'organisation et d'administration,
- Sa forme peut être une association ou une entreprise commerciale,
- Le bureau de production est une structure indépendante des personnes qu'elle accompagne,
- Le bureau de production apporte sa structure et son organisation mais ses modalités de fonctionnement en font un acteur économique différent des entreprises de production ou agents habituellement rencontrés.

#### Exemples d'application à la culture :

- AscEnDanse Hip Hop
- Bords de Scenes
- Bureau Cassiopée
- Bureau FormArt
- La Gestion des Spectacles

### Les scops

#### Définition :

- Une Société Coopérative et Participative (Scop) est une entreprise commerciale qui se distingue des sociétés classiques par une détention majoritaire du capital et du pouvoir de décision par les salariés.
- La Scop est soumise à la loi de 1947 et peut prendre la forme d'une SARL, d'une SA ou d'une SAS.

Les principes coopératifs de la Scop sont :

- L'adhésion volontaire et ouverte à tous,
- Un pouvoir démocratique exercé par les membres,
- Une participation économique des membres,
- L'autonomie et l'indépendance de la structure,
- Education, formation et information,
- La coopération entre les coopératives,
- Un engagement envers la communauté.

Les caractéristiques juridiques de la scop sont les suivantes :

- Les associés de la scop sont majoritairement salariés. Le capital est ouvert aux associés extérieurs dans la limite de 49% du capital social et 35% des droits de vote,
- Pour qu'une entreprise reste une scop, les salariés coopérateurs doivent toujours être majoritaires et détenir au moins 51% du capital et 65% des droits de vote,
- La scop compte au minimum deux salariés associés «Coentrepreneurs» dont le dirigeant (gérant ou président, selon la forme de l'entreprise),
- L'obtention du statut de scop est conditionné à un agrément qui donne lieu à une inscription sur une liste ministérielle.

Les bénéfices de l'entreprise sont repartis en 3 parts :

- La part travail (participation des salariés) pour un montant minimum de 25%,
- La part capital (dividendes) pour un montant maximum de 33%,
- La part réserves (elles servent à renforcer les fonds propres) pour un montant minimum de 16%.

#### Exemple d'application à la culture :

- Art'Syndicate
- Atemporelle
- Le Pavé



## Les Scic

### Définition :

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une structure qui associe obligatoirement autour d'un projet :

- des acteurs salariés,
  - des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs),
  - des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles...)
- dans la limite de 50% du capital.

Pour produire des biens ou des services d'intérêts collectifs au profit d'un territoire ou d'une filière d'activités.

Les caractéristiques essentielles de la Scic sont :

- Une société coopérative de forme commerciale à gestion désintéressée,
- Une société qui promeut des valeurs collectives et doit avoir un double objectif : efficacité économique et dimension sociale,
- Elle fonctionne selon le principe coopératif «un associé, une voix» mais elle peut si ses statuts le prévoient, pondérer le résultat des votes en AG par des sous-groupes d'associés (collèges de vote, trois au minimum),
- Les tiers, personnes morales ou physiques, ne détenant pas de part du capital de la coopérative, peuvent bénéficier des produits et services de la Scic,
- La Scic est une SARL, une SA ou une SAS, à capital variable.

### Exemple d'application à la culture :

- Le Bas Venitien
- Ludomonde
- Pictoretank
- Atla le village musiques actuelles
- De rue et de cirque
- Le 100
- Petit bain

## Les Clusters, les pôles de compétitivité, les PTCE

### Définition :

Les Clusters (littéralement «grappe industrielle») ou pôle de compétitivité sont des concentrations d'entreprises et d'institutions interreliées dans un domaine particulier sur un territoire géographique.

Les Clusters et les pôles de compétitivités trouvent souvent leur source dans :

- un savoir-faire local historique,
- une volonté départementale, régionale ou même nationale de «revitaliser» économiquement un territoire.

Les Clusters et les pôles de compétitivités les plus performants regroupent en leur sein :

- Les fournisseurs ou prestataires,
- Les clients,
- Un ou plusieurs établissements scolaires/formation ou centres de recherche,
- Des sous-traitants.

Un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) est un groupement d'acteurs (collectivités locales, entreprises, acteurs de la recherche et de la formation), ancrés sur un territoire qui visent :

- à développer ensemble des projets économiques innovants,
- à utiliser une stratégie de coopération et de mutualisation.

Les PTCE ont donc pour vocation de dynamiser les territoires :

- En favorisant l'essor des projets d'économie sociale et solidaire,
- Avec un fort impact local,
- En créant des emplois majoritairement non délocalisables,
- En respectant les Hommes et l'environnement.

### Exemple d'application à la culture :

- Les Articulteurs
- Fontaines aux livres
- La SMAC 07
- Culture & Coopération
- La cursive Boutaric
- Friche la Belle de mai
- Pictanovo





---

## Conclusion

---

*Maîtriser l'ESS au service de la Culture est essentiel pour trouver :*

- *Un nouveau mode d'entreprendre,*
- *Un modèle novateur de gouvernance,*
- *Une source inédite d'accompagnement,*
- *Des modes de financement complémentaires.*

*Nous espérons que la présentation de toutes ces nouvelles formes de structures qui font vivre l'ESS ainsi que les exemples rapportés à la Culture, vous auront donné envie soit de devenir un acteur majeur de l'ESS soit de travailler en mode ESS.*

*Eric Hainaut  
Expert-Comptable*



---

## Annuaire des partenaires Culture & Economie Sociale et Solidaire

---

- **AGEC, Aquitain Groupement d'Employeurs Culture**  
<http://www.agec-culture.com/>
- **APPUY CULTURE**  
<http://appuy-culture.fr/>
- **L'Arrosoir**  
[www.larrosoir.net](http://www.larrosoir.net)
- **ARTE FACTS**  
<https://artefacts.coop/>
- **ARTENREEL**  
<http://artenreel.com/>
- **Les Articulteurs**
- **Art'Syndicate**  
<http://artsyndicate.fr/>
- **AscEnDanse Hip Hop**  
<https://www.ascendanse-hip-hop.fr/>
- **Atemporelle**  
<http://www.atemporelle.org/>
- **Atla le village musiques actuelles**  
<http://www.atla.fr/>
- **Le Bas Venitien**  
<http://www.lebasvenitien.com/>
- **BcBg, Base Culturelle Bonne Gestion**  
<http://www.bcbg-culture.com/>
- **Bords de Scenes**  
<http://www.lesbordsdescenes.fr/>
- **Bureau Cassiopée**  
<http://fabrikcassiopee.fr/>
- **Bureau FormArt**  
<http://www.bureau-formart.org/>
- **Compt'acte**
- **La cursive Boutaric**  
<http://www.la-cursive.fr/>
- **Culture & Coopération**
- **De rue et de cirque**  
<http://www.2r2c.coop/>
- **Fontaines aux livres**  
<http://www.fontaineolivres.com/>
- **Friche la Belle de mai**  
<http://www.lafriche.org/fr/>
- **GE CREE - Le 100**  
[www.100ecs.fr](http://www.100ecs.fr)
- **GE Spectacle**  
[www.gespectacle.fr](http://www.gespectacle.fr)
- **GEA 21**  
[www.gea21.org](http://www.gea21.org)
- **GECA Champagne Ardennes**
- **GECCA, Groupements d'Employeurs Culturels de la Côte d'Azur**
- **GECLA, Groupement d'Employeurs de la Chaîne du Livre en Auvergne**  
[www.lira.fr](http://www.lira.fr)
- **GEIQ Théâtre Compagnonnage**  
[www.compagnonnage-theatre.org](http://www.compagnonnage-theatre.org)



---

## Annuaire des partenaires Culture & Economie Sociale et Solidaire

---

- **GEODES**  
[www.carreau-forbach.com/cooperations/geodes](http://www.carreau-forbach.com/cooperations/geodes)
- **GESC, Groupement d'Employeurs Socio-Culturels**
- **Les Gesticulteurs**  
[www.gesticulteurs.org](http://www.gesticulteurs.org)
- **La Gestion des Spectacles**  
<http://prima-donna.fr/>
- **Ludomonde**  
<http://www.ludomonde.coop/>
- **Mezzanine Admin**  
[www.mezzanineadmin.fr](http://www.mezzanineadmin.fr)
- **OPEP, Organisation Pour l'Emploi Partagé**  
[www.ge-o pep.org](http://www.ge-o pep.org)
- **OSCAR**  
[www.groupement-oscar.com](http://www.groupement-oscar.com)
- **Pandora**
- **Le Pavé**  
<http://www.scoplepave.org/>
- **Petit bain**  
<http://www.petitbain.org/>
- **Pictanovo**  
<http://www.pictanovo.com/>
- **Picturetank**  
<http://www.picturetank.com/>
- **Profession Sport & Loisirs Dordogne**  
<http://dordogne.profession-sport-loisirs.fr/>
- **Profession Sport & Loisirs Poitou-Charentes**  
<http://poitou-charentes.profession-sport-loisirs.fr/>
- **OZ**  
<https://www.oz-coop.fr/>
- **La SMAC 07**  
<http://www.smac07.com/>





E-mail : [e.hainaut@emargence.fr](mailto:e.hainaut@emargence.fr)

